

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches, tenue le lundi 12 septembre 2011, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2011-
SEPTEMBRE LE 12

Monsieur le Maire	Loïc Lenoir
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Mesdames les conseillères	2- Isabelle Gosselin
	3- Marcel Houde
	4- Bruno Martin
	5- Isabelle Roberge
	6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-09-3970 Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

- 1) Lettre d'appuie au programme « Nouveaux horizons pour les aînés »
- 2) Annulation entente intermunicipale en matière de loisir – Ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 1^{er} août 2011 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

11-09-3971 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

11-09-3972 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby ont pris connaissance de la liste de correspondance déposée par la directrice générale, madame Cynthia Gagné.

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné, dispose de la correspondance selon les instructions du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a vérifié la conformité avec le budget et les résolutions adoptées;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

11-09-3973 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 138 215.56 \$.

Que les paies hebdomadaires payées soient acceptées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

RAPPORT DIRECTEUR INCENDIE

Que monsieur Jean Binette, directeur service incendie dépose son rapport mensuel à tous les membres du conseil qui en prennent connaissance.

FÉLICITATIONS COMITÉ DU TOUR CYCLISTE

11-09-3974 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Que les membres du conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby désirent offrir leurs félicitations à toute l'équipe pour le magnifique travail accompli lors du Tour Cycliste du Lac Aylmer.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SONDAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal ayant à cœur de bien servir les citoyens et citoyennes a pris la décision de faire un sondage dans le but de connaître l'opinion et les idées des gens que nous représentons.

ATTENDU QUE pour ce faire, nous avons fait une demande de subvention auprès du Comité de Diversification et de Développement secteur sud de la MRC des Appalaches et que notre demande a été acceptée.

ATTENDU QU'À la suite de cette acceptation, nous nous sommes mis à l'œuvre afin d'embaucher une personne-ressource, madame Nancy Gamache, qui procéderait à la fabrication, l'envoi, la compilation ainsi qu'à l'analyse du sondage.

ATTENDU QU'il s'agit d'un questionnaire de 26 questions formulées dans le but de connaître les opinions et intérêts de la population de Beaulac-Garthby. Il a été envoyé aux 998 ménages de la municipalité, qu'ils soient propriétaires, locataires, permanents, saisonniers ou simplement propriétaires d'un terrain.

ATTENDU QUE le taux de réponses est de 38% (C'est à partir de 380 sondages reçus concernant les 991 ménages que le calcul du taux de réponses a été fait.)

EN CONSÉQUENCE,

11-09-3975 Il est proposé par : Monsieur Jean-Claude Brochu
Que les membres du conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby déposent le rapport d'analyse du sondage.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COLLOQUE - 2011

11-09-3976 Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches qui aura lieu les 20 et 21 octobre 2011 à St-Agapit.

Les frais d'inscription pour la formation sont de 100.00 \$ incluant les repas. Que la municipalité rembourse les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ENTENTE RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CLIENTÈLES AUX PROGRAMMES RÉGULIERS SPORTIFS ET CULTURELS OFFERTS PAR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE DISRAELI AUX CLIENTÈLES AGÉES DE 17 ANS ET MOINS

ATTENDU QUE la mandataire dispose d'infrastructures de loisir (un aréna, une bibliothèque, un terrain de balle, des gymnases), etc....

ATTENDU QU'il existe des disponibilités à l'aréna, à la bibliothèque, au terrain de balle et aux gymnases pour accueillir, à l'intérieur des programmes réguliers offerts par la mandataire, les clientèles provenant de la bénéficiaire ;

ATTENDU QUE la mandataire peut, en vertu des dispositions des articles 468 et 469 de la Loi sur les cités et villes, conclure une entente relative à l'organisation du loisir ;

ATTENDU QUE la bénéficiaire peut, en vertu des dispositions des articles 412 a) et 412 b) du Code municipal, conclure une entente en matière de loisir ;

EN CONSÉQUENCE,

11-09-3977 Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à signer l'entente relative à l'accessibilité des clientèles aux programmes réguliers sportifs et culturels offerts par le service des loisirs de la Ville de Disraeli à la clientèle âgées de 17 ans et moins.

POUR	CONTRE
Isabelle Gosselin	Marcel Houde
Jean-Claude Brochu	Bruno Martin
	Isabelle Roberge
	Marc Baillargeon

Rejeté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

11-09-3978 Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer les transferts de fonds suivants:

DE	À	MONTANT
Surplus non-affecté	VOIRIE - LOCATION (CH. FLORAL)	1 000.00 \$
Surplus Aqueduc	PRESSION RUE ST-JACQUES ET VICTORIA	7 500.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT GENIVAR – RÉFECTION VOIRIE CHEMIN LONGUE-POINTE – APPEL D'OFFRES

11-09-3979 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de services de la firme Genivar pour le dossier de la réfection du chemin Longue Pointe qui inclue les activités suivantes :

- Préparation des documents d'appel d'offres pour soumission sur invitation
- Ouverture des soumissions à nos bureaux
- Analyse et recommandation des soumissions
- Une (1) copie des plans et documents d'appel d'offres à la municipalité

Le montant de ce mandat est de 1 975.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT GENIVAR – CONCEPT ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE POUR UNE MISE À NIVEAU DE LA MARINA

11-09-3980 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de services de la firme Genivar pour le concept préliminaire et estimation budgétaire pour une mise à niveau de la marina qui inclue les activités suivantes :

- Prise de photos, observation des contraintes biophysiques, analyse de documents existants, analyse sommaire de la structure du quai fédéral, etc.
- Rencontre avec la municipalité pour comprendre les orientations du projet
- Préparation d'un seul plan image du concept projeté de la marina
- Estimation sommaire des coûts pour le projet
- Présentation des exigences réglementaires au niveau environnemental

Le montant de ce mandat est de 6 000.00 \$ plus taxes. La date d'échéance est le 15 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT GENIVAR – ÉTUDE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DES RUES ST-JACQUES ET VICTORIA

11-09-3981 Il est proposé par : Monsieur Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de services de la firme Genivar pour l'étude du réseau d'aqueduc des rues St-Jacques et Victoria pour augmenter la pression d'aqueduc à un niveau acceptable, soit supérieur à 40 psi qui inclus les activités suivantes :

- Relevés topographiques sommaires
- Étude de différents scénarios
- Estimation des coûts des alternatives retenues
- Rapport
- 1 rencontre explicative

Le montant de ce mandat est de 7 500.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT GENIVAR – TRAITEMENT DU MANGANÈSE

11-09-3982 Il est proposé par : Monsieur Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de services de la firme Genivar pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un système d'enlèvement du manganèse de notre puits no. 2 tel que décrit dans la lettre du 31 août 2011.

Le montant de ce mandat est de 21 500.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

VISITE SYSTÈME DE TRAITEMENT MANGANÈSE

11-09-3983 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise les conseillers suivants à procéder à une visite d'un système de traitement de manganèse tel que celui projeté d'être utilisé par la municipalité.

Que les frais de déplacement soient remboursés suite à la présentation de pièces justificatives.

Conseillers : Monsieur Jean-Claude Brochu
Monsieur Bruno Martin
Monsieur Marcel Houde
Monsieur Loic Lenoir

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

11-09-3984 Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de septembre 2011 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

- 1) Émission des permis.
- 2) Dossier installations septiques.
- 3) Niveleuse fin de mois.
- 4) Entretien sentier au parc.
- 5) Nettoyer réservoir d'eau potable.
- 6) Nettoyer pluvial.
- 7) Réparer « manhole » rue Bouchard.
- 8) Lumières de rue.
- 9) Visite conformité permis.
- 10) Transporter le sable pour réserve d'hiver.
- 11) Négociation et travaux chemin Tanguay.
- 12) Travaux chemin Chantal.
- 13) Négociation servitude chemin Pont-Blanc.
- 14) Installer enseigne pour freins Jacob.
- 15) Asphalte ponceau rue St-François.
- 16) Asphalte divers (budget transport).
- 17) Travaux pont Rang Centre.
- 18) Travaux chemin Floral.
- 19) Nettoyer galerie.
- 20) Lumière d'enseigne Bienvenue.
- 21) Vérifier problème d'infiltration d'eau – Bureau Municipal (passer caméra)

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1.) LETTRE D'APPUIE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs de Beaulac-Garthby contribue à la qualité de vie des aînés en leur offrant de participer à des activités sociales telles que les Soirées d'Amateurs.

ATTENDU QUE cette activité leur permet d'avoir une vie plus active.

ATTENDU QUE les soirées d'amateurs sont rassembleuses pour notre collectivité et sont très appréciées par ceux-ci.

ATTENDU QU'entre 50 à 70 personnes y participent à chaque soirée.

ATTENDU QUE la municipalité soutien cette activité.

EN CONSÉQUENCE,

11-09-3985

Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie la demande de l'Association des Loisirs pour le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) ANNULATION ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – VILLE DE THETFORD MINES

11-09-3986

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby annule l'entente intermunicipale en matière de loisirs signée avec la Ville de Thetford Mines relative à l'accessibilité des clientèles aux programmes d'activités sportives offertes par le service des Loisirs.

POUR	CONTRE
Marcel Houde	Isabelle Gosselin
Bruno Martin	Jean-Claude Brochu
Isabelle Roberge	
Marc Baillargeon	

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

11-09-3987 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que l'assemblée soit levée à 7 heures 53 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.